

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**INITIATION A LA COMPTABILITE GENERALE ET A L'UTILISATION D'UN  
LOGICIEL COMPTABLE  
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 711014U21V2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 25 août 2015,  
sur avis conforme du Conseil général**

# INITIATION A LA COMPTABILITE GENERALE ET A L'UTILISATION D'UN LOGICIEL COMPTABLE (CONVENTION : C.P.N.A.E.)

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier les documents comptables ;
- ◆ d'exécuter des encodages dans un logiciel comptable ;
- ◆ de développer des attitudes professionnelles (autonomie, rigueur, règles de déontologie,...)

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*face à un système informatique connu,  
en utilisant les fonctionnalités de base d'un système d'exploitation, d'un logiciel tableur, d'un logiciel d'édition assistée et d'un logiciel de messagerie ayant servi à l'apprentissage,  
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,  
en utilisant les commandes appropriées,*

- ❖ réaliser, à l'aide du logiciel d'édition assistée, un document d'un minimum de deux pages incluant un tableau ou un graphique réalisé à l'aide du logiciel tableur ;
- ❖ sauvegarder son travail dans un dossier créé ;
- ❖ envoyer son document à un contact du carnet d'adresse ;
- ❖ imprimer son travail ;
- ❖ planifier une réunion entre différents contacts.

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite de l'unité d'enseignement « Initiation aux logiciels de bureautique (convention CPNAE) » 754190U21V1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Initiation à la comptabilité générale	CT	B	24
Logiciel comptable : laboratoire	CT	S	24
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			56

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*face à des données comptables d'un exercice et en utilisant l'outil informatique,,*

#### 4.1. Initiation à la comptabilité générale

- ◆ d'identifier les différents documents comptables de base : bilan, comptes de résultats, livre-journal, ...
- ◆ d'expliquer la structure des différents documents comptables ainsi que leur fonctionnement général et les obligations qui y sont liées ;
- ◆ d'analyser la structure des factures simples et des notes de crédit ;
- ◆ d'identifier les différentes modalités de paiement ;

#### 4.2. Logiciel comptable : laboratoire

- ◆ de lancer un logiciel comptable et d'en exploiter ses potentialités élémentaires via l'encodage des documents étudiés (factures simples, notes de crédit, extraits de compte) ;
- ◆ d'éditer les principaux documents produits par le logiciel ;
- ◆ d'utiliser de la documentation de référence du logiciel.

### 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à des données comptables d'un exercice et en utilisant l'outil informatique,,*

- d'encoder correctement les principaux documents dans les journaux auxiliaires adéquats ;
- d'éditer les principaux documents comptables.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rapidité d'exécution.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Un étudiant par poste de travail